AUTO MOTO FORMATION
Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Procédé de positionnement et d'évaluation, prise en compte du handicap

Procédures d'évaluation Catégorie B

Pour débuter votre formation pratique, une évaluation de vos compétences sera réalisée.
Cette évaluation est conforme à la réglementation, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.
Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :
- au moins 15 ans, souhaitant débuter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant la formation pratique et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire. Selon la progression de l'élève, de son implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES : QUESTIONS ET EXERCICES

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés ; Véhicules conduits ; Zone d'évolution à bord du véhicule ; Temps de pratique en conduite ; Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Sur la base d'un questionnaire sur 4 thèmes techniques : Direction- Boîte de vitesse - embrayage - Freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	• Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ - arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans

	utiliser les pédales. nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations et direction du regard.
PERCEPTION	En circulation à allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation et en fonction des indications données par les panneaux directionnels. L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et position du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles

LE MOYEN UTILISÉ

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec un enseignant, un support numérique.

LA DURÉE :

55 minutes

INFORMATION DU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par affichage et sur le site.

Au cours de la formation

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Procédures d'évaluation Catégorie A

Pour débuter votre formation pratique, une évaluation de vos compétences sera réalisée.
Cette évaluation est conforme à la réglementation, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.
Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :
- au moins 16 ans, souhaitant débuter un permis A1
- au moins 18 ans, souhaitant débuter un permis A2

Elle est organisée avant la formation pratique et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire. Selon la progression de l'élève, de son implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des

	déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés ; Véhicules conduits ; Zone d'évolution à bord du véhicule ; Temps de pratique en conduite ; Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Sur la base d'un questionnaire sur 4 thèmes techniques : Direction- Boîte de vitesse - embrayage - Freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : • Installation sur la moto en autonomie à l'initiative du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Équilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le guidon, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter
PERCEPTION	Compétences évaluées : sens de la trajectoire ; capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

LE MOYEN UTILISÉ

Cette évaluation est réalisée sur une moto-école avec un enseignant, un support numérique.

LA DURÉE :

60 minutes

INFORMATION DU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par affichage et sur le site.

Au cours de la formation

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen de plateau puis à l'épreuve de circulation du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

AUTO MOTO FORMATION

Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Personnes présentant un handicap

Un handicap ne doit pas être synonyme d'exclusion, voici tout ce que vous devez savoir.

Pour se présenter à l'examen pratique du permis de conduire, une personne handicapée doit respecter les conditions suivantes :

- 1/ La visite médicale :

Le rendez-vous est à prendre avec un **médecin agréé de la préfecture**, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le **CERFA n°14880** est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est **gratuite** dans le cas d'une **régularisation** pour les personnes présentant un **taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%** décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, **vous n'avez pas à avancer les frais**, le médecin se fera régler par la préfecture.

Liste des médecins agréés en Gironde : https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/48157/325824/file/2023-07-28+LISTE+DES+MEDECINS+AGREES+PREF+33.pdf

Cerfa à pré remplir : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006

- 2/ Apprendre à conduire avec des aménagements :

- **Si vous êtes apte :** Un **certificat d'aptitude** vous sera remis. Vous pourrez alors contacter la **DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Accueil téléphonique les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00 au 05 47 30 51 51). Il vous sera peut-être nécessaire de prendre RDV avec eux afin de rencontrer les inspecteurs du permis de conduire qui vous conseilleront sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à **maîtriser les aménagements** auprès d'**auto-écoles** ayant des voitures adaptées, ou dans le centre de rééducation qui vous accompagne.

- **Si vous n'êtes pas apte** : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques. Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap :

https://www.ceremh.org/guideMandart-automobile-handicap-autoecole-adaptee.html

En Gironde : 4 auto-écoles recensées sur le site :

L' Ecole De Conduite Routière Blanquefort & Parempuyre

Avenue Du 11 Novembre Centre Commercial La Renney , 33290 Blanquefort
ecr.cer@wanadoo.fr
05 56 95 17 39

Ecf Cesr Fp - Beychac Et Caillau

Route nationale 89, 33750 Beychac-Et-Cailleau
05 57 55 00 13

ECF La Relève

156 Rue Frédéric Sévène , 33400 Talence
allain.michel@9business.fr
05 56 04 20 77

ECF Cerso

Domaine Du Pinsan , 33320 Eysines
05 56 57 46 46

AUTO MOTO FORMATION

Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Questionnaire d'inscription

A l'inscription, nous avons besoin d'informations particulières :

- Identité de la personne : Nom, prénom, date et lieu de naissance
- Coordonnées : adresse, numéro de téléphone, mail
- Identité du financeur

- Expérience de la route (catégories de permis déjà obtenu)
- Catégorie du permis désirée
- L'état du dossier au jour de l'inscription (ANTS fait ou non, code validé ou non, expérience sur le véhicule, examen déjà passé ou non)

- Le métier effectué, expérience professionnelle, si besoin (CPF par ex .) : justifier le besoin du permis de conduire dans le cadre professionnel (horaires décalés, lieu de travail éloigné, facilite la recherche d'emploi, ou si un changement de projet professionnel est prévu)
- Les motivations et les attentes du candidat
- Les besoins et les contraintes de l'élève pour sa formation : prévision de date de fin de formation (cas d'urgences, déménagement etc)
- Les disponibilités de l'élève et volume hebdomadaire souhaité pour la formation